



# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2024-721

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2024 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2024-721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2023-707 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES**

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement n° 2023-707*, afin de rendre aussi admissible au programme d'aide financière la plantation d'arbres en cours arrière et latérales sur un terrain privé ou institutionnel, alors que seule la plantation d'arbres en cour avant n'était admissible au programme avant la modification.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 22 février 2024

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)